

A+ Travaux second oeuvre bâtiment 67 rue Chateaubriand 34070 MONTPELLIER	Bilan actif Document fin d'exercice	N° Siret 84927252100014 NAF (APE) 4331Z N° Identifiant Période du 01/01/24 au 31/12/24 Tenue de compte : EURO
--	--	---

© Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 9.00 Date de tirage 24/06/25 à 10:55:13 Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311223
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets, droits simil Fonds commercial Autres immob. incorporelles Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techn., mat., outil Autres immob. corporelles Immobilisations en cours Avances & acomptes				
Immobilisations financières Participations selon mise en équi. Autres participations Créances rattach. à des particip. Autres titres immobilisés Prêts Autres immob. financières				
TOTAL II				
Stocks et en-cours Matières premières & approvision En cours de production de biens En cours production de services Produits intermédiaires & finis Marchandises	9 373,60 9 373,60		9 373,60 9 373,60	15 976,16 15 976,16
Avances & acomptes versés/com. Avances & acomptes versés/com.				
Créances Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé	31 933,42 31 829,26 104,16		31 933,42 31 829,26 104,16	32 554,28 31 028,58 1 525,70
Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Charges constatées d'avance Charges constatées d'avance				
TOTAL III	41 307,02		41 307,02	48 530,44

Impression définitive

11 certifié conforme à l'original

A+ Travaux second oeuvre bâtiment 67 rue Chateaubriand 34070 MONTPELLIER	Bilan actif	N° Siret	84927252100014
		NAF (APE)	4331Z
		N° Identifiant	
		Période du	01/01/24
		au	31/12/24
		Tenue de compte : EURO	
Document fin d'exercice			

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311223
-------------------	----------------	------------------------	----------------	-----------

Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)	<i>certificat conforme à l'original</i>			
TOTAL GENERAL (I à VI)	41 307,02		41 307,02	48 530,44

A+ Travaux second oeuvre bâtiment 67 rue Chateaubriand 34070 MONTPELLIER	Bilan passif Document fin d'exercice	N° Siret 84927252100014 NAF (APE) 4331Z N° Identifiant Période du 01/01/24 au 31/12/24 Tenue de compte : EURO
--	---	---

© Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 9.00 Date de tirage 24/06/25 à 10:55:14 Page : 3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311223
Capital social ou individuel Capital social ou individuel			1 000,00 1 000,00	1 000,00 1 000,00
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves			1 946,02 100,00 1 846,02	1 212,70 100,00 1 112,70
Report à nouveau Report à nouveau				
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			12 387,07 12 387,07	10 733,32 10 733,32
Subventions d'investissement Subventions d'investissement				
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			15 333,09	12 946,02
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques				
Provisions pour charges Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			12 109,14	12 339,26

Impression définitive

"Certifié conforme à l'original"

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311223
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			12 109,14	12 339,26
Emprunts et dettes financ. divers			82,35	5 614,95
Emprunts et dettes financ. divers			82,35	5 614,95
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			3 321,02	8 557,80
Dettes fourniss. & cptes rattachés			3 321,02	8 557,80
Dettes fiscales et sociales			10 461,42	9 072,41
Dettes fiscales et sociales			10 461,42	9 072,41
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)			25 973,93	35 584,42
Ecarts de conversion passif (V)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			41 307,02	48 530,44

Impression définitive

Certifié conforme à l'originale

SASU A+
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 67, rue Chateaubriand
34070 MONTPELLIER
849 272 521 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt - cinq, et le vingt - trois Juin, à dix - huit heures, l'associé unique est réuni au siège social en assemblée générale ordinaire.

Monsieur Andrei LUNGULENCO,
Propriétaire de la totalité des Mille (100) Actions de Dix (10) Euros composant le capital social de la société « A+ »

Associé unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant et président de la société « A+ », Monsieur Andrei LUNGULENCO, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- Le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Aux pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve ledit rapport dans les formes prévues à l'article 1856 du Code Civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 12 387,07 Euros.

L. A

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui s'élève à 12 387,07 Euros de la façon suivante :

- Au poste « Autres Réserves » : 12 387,07 Euros

L'associé unique, prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'a été comptabilisé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code, au titre de l'exercice écoulé (amortissements excédentaires et amortissements non déductibles).

L'assemblée générale décide, au regard de la situation positive des capitaux propres, la distribution de dividendes par prélèvements sur le poste « Autres réserves » pour un montant de 14 000 Euros.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 140,00 euros. Il sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée, après déduction des prélèvements sociaux de 15,5% et, sauf dispense du prélèvement fiscal de 21%.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il a été procédé à une distribution de dividendes au titre de l'année 2024 sur les résultats réalisés en 2023 à hauteur de 10 000 Euros ainsi que qu'une distribution de dividendes au titre de l'année 2023 sur les résultats réalisés en 2022 à hauteur de 25 000 Euros, également au titre de l'année 2022 sur les résultats réalisés en 2021 à hauteur de 25 000 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Andrei LUNGULENCO et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

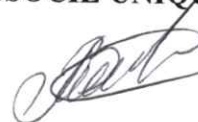
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

L'ASSOCIE UNIQUE



SASU A+
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 67, rue Chateaubriand
34070 MONTPELLIER
849 272 521 RCS MONTPELLIER

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée à l'article L223 – 19 du Code de Commerce n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

L'ASSOCIE UNIQUE

